



INFOS MUTUELLE

- Augmentation de la prise en charge de la « médecine douce » (podologue, psy, ...) de 150€ à 180€
- Prise en charge des contraceptifs légers non pris en charge par la CPR / Améli
- **Pas d'augmentation des cotisations en 2027 (hors PLFSS)**

Application au 1er janvier 2027

